

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
03 février 2025 à 19 heures

Convocation du 28 janvier 2025

Etaient présents : Mesdames Françoise COURTOIS, Denise DARTEIL, Sylvie DESSIBOURG, Dominique GAUTIER CALMEL, Cécile GERMAIN, Nathalie GOHLKE, Noëlle GUIBERT, Karen HUET, Mathilde TOUCHARD.

Messieurs : Christophe BODINEAU, François CORDIER, Jean-Paul JUSTEAU, Dominique LAMY, Michaël LOUVET, François MARTON, Marc OGEREAU, Nicolas PAILLAT, Augustin SERETTI.

Excusés : Monsieur Amin DAHHAN donne pouvoir à Monsieur Christophe BODINEAU, Madame Lucie NERBUSSON donne pouvoir à Madame Mathilde TOUCHARD, Monsieur William CHERBONNIER donne pouvoir à Monsieur François MARTON, Monsieur Fabien NEAU donne pouvoir à Madame Françoise COURTOIS, Monsieur José POLART.

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique LAMY.

A noter ci-dessous le nom, prénom et l'heure d'arrivée pour les élus qui arrivent après 19 heures :
Monsieur Jean-Paul JUSTEAU est arrivé à 20 heures 25 minutes.

De 19 heures à 20 heures : présence des élèves de l'UCO pour restitution du projet culturel de territoire.

A rajouter à l'ordre du jour :

. Délibération approbation charte 2024-2039 du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine : annule et remplace la délibération n° 2025-006 en date du 13 janvier 2025.

. Délibération contrat de balayage du fil d'eau des voies de circulation.

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 janvier 2025 :

Observations : néant

Adoption : 21 voix pour, 1 abstention.

Délibération achat d'une estrade

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis reçus concernant le projet d'acquisition d'une estrade modulable pour une dimension d'environ 8.50 m x 6.10 m (pieds réglables, garde-corps, escalier) :

Mag Equip.com : 11 200.00 € HT soit 13 440.00 € TTC

Le Leader Equipements : 10 529.00 € HT soit 12 634.80 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour, 1 abstention, retient le devis de la société Mag Equip.com pour un montant de 13 440.00 TTC et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires pour ce dossier.

Par manque d'informations, de nouveaux devis avec ajout de chariots pour le stockage et le transport seront présentés lors du prochain conseil municipal et une nouvelle délibération sera présentée.

Délibération tarif location d'une estrade pour les associations de Tuffalun (en cas d'acquisition) :
dossier ajourné

Madame le Maire propose au conseil municipal de prévoir les modalités pratiques et le tarif de location concernant l'estrade mobile pour les associations de la commune de Tuffalun.

Location à la journée ? horaires ? tarif ?

Location au week-end ? jours et horaires ? tarif ?

Caution ?

Assurance à prévoir par l'association ?

Montage/démontage de l'estrade par les agents des services techniques ou les membres de l'association ?

Lieu de stockage ?

Modalité de livraison ?

Après avoir délibéré, le conseil municipal par voix pour, voix contre, abstention, définit les modalités pratiques et le tarif de location de l'estrade mobile comme ci-dessus précisé.

Délibération coût par élève année 2024

Madame le Maire présente au conseil municipal le tableau concernant le calcul du coût par élève pour l'année 2024 :

INTITULE DES COMPTES	Ecole maternelle	Ecole Elémentaire
CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 099,80 €	20 059,35 €
Energie - Electricité	1 968,76 €	5 169,29 €
Eau et assainissement	443,54 €	675,88 €
Combustibles	628,00 €	2 519,71 €
Location	398,66 €	1 063,09 €
Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	1 861,20 €	5 917,42 €
Fournitures de petit équipement	80,24 €	156,30 €
Frais de télécommunications + Affranchissement	590,43 €	770,48 €
Redevance pour services rendus	378,97 €	287,18 €
Charges personnel	39 490,92 €	14 503,69 €
TOTAL DEPENSE	50 590,71 €	34 563,04 €

	Ecole maternelle	Ecole Elémentaire
Effectif Ecole public	45	89
Coût par enfants	1 124,24 €	388,35 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, approuve le coût par élève pour l'année 2024 en école maternelle à 1 124.24 € et en école élémentaire à 388.35 €.

Délibération participation pour l'OGEC école Notre-Dame d'Ambillou-Château pour l'année 2025

Madame le Maire informe le conseil municipal que le coût moyen des dépenses pour un élève scolarisé en 2024 dans l'une des écoles publiques de Tuffalun en tenant compte des dépenses de fonctionnement mentionnées au contrat signé entre l'OGEC et l'académie pour l'école est de :

- 388.35 € pour un enfant du CP au CM2
- 1 124.24 € pour un enfant de maternelle

Considérant le nombre d'élèves domiciliés sur le territoire de la commune de Tuffalun au 1^{er} septembre 2024 soit :

- Élémentaire 40 enfants
- Maternelle 33 enfants

La participation obligatoire de la commune de Tuffalun pour les enfants élémentaires versée à l'OGEC de l'école privée Notre Dame de 2024 est de :

388.35 € x 40 enfants = 15 534.00 €

La participation pour les enfants de maternelle à partir de 3 ans est de :

1 124.24 € x 33 enfants = 37 099.92 €

Après avoir délibéré, Le conseil municipal décide par 22 voix pour, la participation OGEC d'un montant total de 52 633.92 € et de la verser en une seule fois sur l'année 2025, comme ci-dessus présenté.

Délibération participation commune de Doué-en-Anjou, frais de fonctionnement écoles de Tuffalun suivant la convention

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de demander la participation financière à la commune de Doué-en-Anjou, concernant les frais de fonctionnement des écoles de Tuffalun suivant la convention signée en date du 06 mai 2024, comme ci-dessous :

Nombre d'élèves :

Maternelle : 8

Elémentaire : 17

Le montant de la participation financière pour 2025 dû par la commune de Doué-en-Anjou est de :

Maternelle à partir de 3 ans : 8 x 1 124.24 € = 8 993.92 €

Elémentaire : 17 x 388.35 € = 6 601.95 €

Soit un total de 15 595.87 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, émet un avis favorable pour le montant total de la participation de 15 595.87 € dû par la commune de Doué-en-Anjou.

Délibération modification des conventions de la piste routière : dossier ajourné

Délibération vote des subventions 2025

Dans le cadre du budget 2025, il est prévu dans les crédits ouverts les subventions et il convient que ces subventions soient votées par le conseil municipal :

Associations communales

ASVR	3 500.00 €
Comité des fêtes de Louerre	300.00 €
FGDON	1 800.00 €
Les Ambilliates club Aînés Ambillou-Château	600.00 €
Sociétés de chasse :	
Ambillou-Château	650.00 €
Louerre + club nature	500.00 € + 250.00 €
Noyant La Plaine	300.00 €
Société La Roche Louerre	300.00 €
APE Am'stra'gram	500.00 €
APL NOTRE DAME Ambillou-Château	300.00 €

Imagin'Etouchatou	1 200.00 €
OZEBA	80.00 €
ALSP Association Lorientaise Sauvegarde du Patrimoine	500.00 €
Les Sentiers de l'Awen	150.00 €
Appel à projets	5 000.00 €

Hors communes

Collège Saint Joseph Doué-la-Fontaine	352.35 €
Les restaurants du cœur	711.00 €
ADMR Gennes les Rosiers	2 218.93 €
Fondation du Patrimoine	200.00 €
Transport solidaire	300.00 €
ADAPEI 49	400.00 €
France Victime 49	100.00 €
Les Ardilliers Saumur	52.20 €
Collège Paul Eluard Gennes Foyer Socio Culturel	39.15 €
France Alzheimer 49	100.00 €
Association Villages de Charme	380.00 €
Association Villages Fleuris	50.00 €
Association des Maires Ruraux	160.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, sauf pour la subvention ACCA Noyant-La-Plaine 21 voix pour et 1 voix contre, sauf pour la subvention ASVR 21 voix pour et 1 voix contre, sauf pour la subvention OZEBA 21 voix pour et 1 abstention un avis favorable au paiement des subvention pour l'année 2025, présentées ci-dessus.

Délibération vote des participations et contributions année 2025

Dans le cadre du budget primitif 2025, il est prévu dans les crédits ouverts les participations et il convient qu'elles soient votées par le conseil municipal :

Contributions organismes de regroupement

SIEML	5 000.00 €
-------	------------

Autres contributions

Contribution au titre de la politique de l'habitat	300.00 €
Relais assistants maternels Doué-en-Anjou	5 600.00 €
Coordination autonomie	30.00 €
Centre Communal d'Action Sociale de Tuffalun	3 600.00 €

Concours divers

Association des Maires	700.00 €
Société protectrice des Animaux Angers	426.96 €
CAUE Angers	200.00 €

VYV Micro crèche Noyant-La-Plaine	60 000.00 €
Syndicat Layon Aubance Louets	1 000.00 €
Les Francas gestionnaire périscolaire et extrascolaire	55 000.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, émet un avis favorable au paiement des participations et contributions pour l'année 2025, présentées ci-dessus.

Délibération Anjou Cœur de Village : appel d'offres choix des entreprises pour les travaux traversée du bourg de Noyant-La-Plaine

Monsieur Justeau Jean-Paul n'était pas arrivé pour ce dossier.

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal du résultat d'appel d'offres pour les travaux de restructuration traversé du bourg de Noyant-la-Plaine.

Après l'ouverture des plis reçus :

Lot VRD : 4 offres reçues (à savoir entreprises TPPL, JUSTEAU TERRASSEMENT, COLAS, EIFFAGE)

Lot PAYSAGE : 2 offres reçues, (à savoir entreprises EDELWEISS, IDVERDE.), l'analyse des offres, les négociations, il est proposé de retenir :

Lot VRD : entreprise COLAS pour un montant des travaux de 727 589.50 € HT soit 873 107.40 € TTC, tranche ferme, après négociations.

Lot PAYSAGE : ajourné pour demande d'informations et négociations complémentaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à bulletin secret par 19 voix pour l'entreprise COLAS et 2 voix pour l'entreprise JUSTEAU pour le lot VRD, d'un montant de travaux de 873 107.40 € TTC, et charge Madame le Maire de signer les documents administratifs relatifs au lot VRD.

Délibération de principe projet d'installation antenne relais téléphonie mobile

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre en date du 15 janvier 2025 reçue de Axians Mobil Ouest informant d'un projet d'installation d'une antenne relais sur le territoire de Tuffalun, dans le cadre des déploiements des réseaux de téléphonie mobile par Bouygues Télécom.

Lieu envisagé : lieu-dit Le Pansigouin à Ambillou-Château (terrain station d'épuration)

Parcelle cadastrée YE n° 28.

Il est demandé au conseil municipal un accord de principe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet par 21 voix pour, 1 abstention, un avis favorable de principe pour l'installation d'une antenne relais sur le territoire de Tuffalun, au lieu-dit le Pansigouin à Ambillou-Château (terrain station épuration).

Délibération approbation charte 2024-2039 du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine Annule et remplace la délibération n° 2025-006 en date du 13 janvier 2025

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu les délibérations du Conseil Régional Pays de la Loire en date du 23 novembre 2018 et du Conseil régional Centre Val de Loire en date du 16 novembre 2018 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et définissant son périmètre.

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 5 août 2019 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu l'avis favorable avec recommandations de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 12 octobre 2022, l'avis favorable avec recommandations du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 25 octobre 2022, et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 6 mars 2023 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale en date du 21 septembre 2023 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 décembre 2023 au 31 janvier 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 1^{er} mars 2024 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 17 décembre 2024 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039, et en avoir délibéré, par 20 voix pour, 2 abstentions :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.
- Autorise Madame le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Délibération contrat de balayage du fil d'eau des voies de circulation sur le territoire de Tuffalun

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de contrat de balayage du fil d'eau des voies de circulation à compter du 1^{er} janvier 2025, reçue de SÉMAE de Saumur.
Le nombre de balayage est fixé à 4 par an.

Tarifs des balayages programmés :

Forfait déplacement aller/retour de la balayeuse et nettoyage	65.00 € HT/passage (TVA 20 %)
Coût horaire de la prestation	80.00 € HT/heure (TVA 20 %)
Coût de traitement des déchets de balayage si traitement au Centre de Transfert	15.50 € HT/tonne (TVA 20 %)

Les prix sont fermes pour toute l'année 2025.

Les prix sont révisés annuellement au 1^{er} janvier de chaque année.

Contrat pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée deux mois avant la date anniversaire de ce contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet par 20 voix pour, 2 abstentions un avis favorable pour le contrat de la SÉMAE de Saumur avec les conditions présentées ci-dessus pour le balayage du fil d'eau des voies de circulation sur le territoire de Tuffalun, à compter du 1^{er} janvier 2025 et autorise Madame le Maire à signer le contrat et les documents administratifs relatifs à ce dossier.

Informations et questions diverses

.Les sucettes publicitaires : à garder ou à supprimer ? sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Prochaines réunions du conseil municipal :

. le lundi 03 mars 2025 à 19 heures (vote du compte administratif 2024)

. le lundi 10 mars 2025 à 19 heures (vote du budget 2025 en présence de Madame Bodin du Service de Gestion Comptable de Saumur)